

Département de la Haute-Loire
Arrondissement de Brioude
Canton du Pays de Lafayette
Commune de Saint Georges d'Aurac

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2022

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le mercredi 2 mars 2022 à 19 heures30 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle Polyvalente en respectant les gestes barrières.

Conseillers présents : Mesdames Christine PEGHAIRE, Françoise DOUBLET, Aurélie BARLIER, Martine GIRE et Messieurs Georges BERINGER, Yvon DARNE, Jean-Claude TALLOBRE, Grégory PITOT et Gilles BERINGER (arrivé à 19h45).

Absente excusée : Madame Claudine PASTRE

Secrétaire de séance : M. Georges BERINGER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2022 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

1. La première question porte sur l'avenir de notre boulangerie-épicerie mise en vente suite à l'arrêt des précédents commerçants

Monsieur le Maire fait part de contacts qu'il a pris avec :

- Le Président de la chambre de commerce et des métiers,
- Le Président des boulangers de la Haute-Loire,
- Le technicien de la communauté de communes des Rives du Haut Allier chargé de l'activité économique.

Les membres présents font part de diverses solutions susceptibles d'être mises en place pour maintenir une activité dans notre bourg.

- Achat du commerce de boulangerie avec contact auprès de l'Agence Immobilière Roche pour négociation du prix et voir divers boulangers s'ils seraient intéressés de mettre un salarié pour tenir ce commerce.
Pour cette démarche, l'aide de la Com Com qui a compétence économique en la matière est souhaitée,
- Contacter le propriétaire du Bar le 102 pour voir s'il souhaite vendre ou louer son immeuble et ensuite éventuellement acheter le fonds de commerce,
- Continuer le dépôt de pain au Bar le 102 (avec réservation),
- Faire installer par un boulanger un distributeur de pain,

Cette question, vitale pour notre commune, sera en permanence évoquée lors de nos prochains conseils municipaux en espérant trouver la meilleure solution et, pourquoi pas, le rachat de ce commerce par un professionnel.

2. Réflexion sur les amendes de police par le département de la Haute-Loire

Dans le cadre de leurs éligibilités par les amendes de police, il est proposé par Monsieur le Maire d'installer des radars pédagogiques à l'intérieur de notre bourg sur la RN 102, voire sur la D21 (entre le stop et le pont de chemin de fer) afin de sensibiliser les conducteurs à réduire leur vitesse.

3. Point sur les travaux de voirie en cours et sur ceux à venir fait par Georges BERINGER (membre de la commission des chemins) :

- Reste à venir par l'Entreprise Chevalier : chemin de la gare (entrée scierie Siozade et Chevalier), chemin de Freycenet, virages du Chemin de La Salzède et reprise du chemin du Nautier vers ferme Issartel.
NB : pour ces travaux les devis ont été validés en septembre 2020, et l'entreprise Chevalier a été relancée régulièrement depuis....
- Effectués par l'Entreprise Chambon : la réfection du chemin d'Azinières direction RN 102 à partir de la maison Sibeyre et le chemin de Flageac vers la ferme Delorme. Reste à réaliser l'enrobé devant la maison jusqu'à l'allée et le chemin d'Azinières au Suc, travaux programmés au printemps 2022.
- Pour rappel, il a été effectué récemment par l'Entreprise Delorme Tramontin la réfection du chemin du Suc en direction d'Esfac (vers la station d'épuration d'Azinières).

4. Point sur la rencontre avec le département sur le projet de construction d'une nouvelle mairie

Christine PEGHAIRE fait un compte rendu de cette réunion avec une étude de dossier par le département à l'automne 2022 (coût du dossier : 1100 euros).

En fonction des diverses étapes du projet, prévision de la construction effective fin 2024 pour un déménagement en 2025.

NB : avec les diverses aides de l'Etat, de la Région et du Département (CAP43), 70 % de subvention sont espérés.

5. Délibération pour soutien à la population ukrainienne

Une somme de 500 euros est votée à la majorité moins une abstention (Gilles BERINGER).
Françoise DOUBLET, d'accord sur le principe, propose une somme de 300 euros.

6. Offre de logement pour des ressortissants ukrainiens

La préfecture demande aux municipalités d'inventorier les logements susceptibles d'être mis à disposition de ressortissants ukrainiens. Un logement est proposé par un propriétaire du bourg. Les renseignements correspondants ont été transmis.

7. Permanence de garde pour les élections présidentielles

1^{er} tour le 10 avril et 2^{ème} tour le 24 avril

Membres du bureau :

Président : Alain GARNIER

Secrétaire : Christine PEGHAIRE

Assesseurs : Gilles BERINGER, Jean-Claude TALLOBRE et Georges BERINGER

Tours de garde :

8h-10h : Jean-Claude, Alain et Christine

10h-12h : Aurélie, Gregory et Martine

12h-14h : Georges, Yvon et Alain

14h-16h : Gilles, Claudine et Françoise

16h-18h : Christine, Claudine et Françoise.

Divers : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'acquisition par un habitant d'Azinières d'une partie d'un bien de section.

Prochain Conseil Municipal : le jeudi 24 mars 2022.

La séance est levée à 22h30.